

DÉPARTEMENT
GIRONDE
COMMUNE
BÈGLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

N° 0013-24

ARRÊTÉ DU MAIRE

Notifié le

Signature

Publié le

Objet : Délégation de signature

JMG/NA

Le Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-4-2,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 3 novembre 2016,

Vu la délibération n°01 portant élection du Maire du 4 juillet 2020, enregistrée par les services préfectoraux le 6 juillet 2020,

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

Considérant que la création de services communs entre la Ville de Bègles et Bordeaux Métropole nécessite un réaménagement des délégations de signature accordées à certains fonctionnaires territoriaux,

ARRETE

ARTICLE 1 - Délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien GOMEZ, Responsable de service du Droit des sols au Pôle Territorial Sud, pour les domaines ci-après désignés :

- Les bordereaux d'envoi
- Les courriers de gestion courante avec les partenaires institutionnels et les services municipaux,
- Les bons de commande d'un montant inférieur à 25.000 € H.T.
- Les accusées de réception de demande d'autorisation d'occupation du sol
- Les notifications de délai,
- Les dossiers irrecevables,
- Les demandes de pièces,
- Les consultations de services,

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, et dont une ampliation sera transmise au Préfet de la Gironde.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20240311-SGAM20240321-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2024

Publication : 21/03/2024

ARTICLE 3 - Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait et arrêté à Bègles, en l'Hôtel de Ville, le 11 mars 2024



Clément ROSSIGNOL PUECH

Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20240311-SGAM20240321-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2024

Publication : 21/03/2024